

La délégation départementale  
de la Drôme  
Service Santé Environnement

**Affaire suivie par :**  
Virginie GAUTIER  
Service Environnement Extérieur  
04 26 20 91 63  
[virginie.gautier@ars.sante.fr](mailto:virginie.gautier@ars.sante.fr)

Ref. : 2026 -

DDPP de la Drôme  
Service Santé Protection Animales et  
Environnement  
BP 96  
33, avenue de Romans  
26 904 VALENCE cedex

Valence, le 7 mai 2026

Par courriel en date du 19 mars 2026, vous avez sollicité l'avis de l'ARS sur le projet de regroupement de 2 élevages sur la commune de CHABRILLAN, présenté par Monsieur Loïc BOUCHET.

Cet avis porte sur les compléments apportés à la suite de l'avis de l'ARS du 30 avril 2026.

#### Protection des ressources d'alimentation en eau potable

Je prends note qu'un dispositif de disconnection est en place sur chaque arrivée d'eau.

#### Prévention du risque « Légionelles »

Le risque lié aux légionelles via la brumisation des bâtiments d'élevage a été pris en compte et des mesures de prévention ont été mises en place : contrôle de la qualité de l'eau, pas de stagnation d'eau, purge et lavage du système lors des vide sanitaires, purge avant remise en service, détartrage du système.

#### Nuisances sonores

Des tableaux récapitulatifs des émergences estimées au niveau de l'exploitation et au niveau des tiers ont été ajoutés.

Les émergences estimées sont conformes à la réglementation.

En conséquence, j'émet un avis favorable au projet de regroupement d'élevage.

Pour la directrice générale et par délégation,  
La directrice départementale de la Drôme,

Pour la Directrice Départementale et par délégation  
La responsable Environnement Extérieur

  
**Armelle MERCUROL**